

Puis-je demander au ministre de l'Agriculture (M. Weir) si d'autres organisations, ou des fonctionnaires, ou qui que ce soit ont appuyé cette idée, soit devant la commission relative à l'industrie porcine, soit devant la conférence économique ici à Ottawa, afin que nous sachions au juste à quoi nous en tenir à ce sujet. Je lui demanderai également pourquoi on a préféré le contingentement à un tarif peu élevé, tel que le désiraient évidemment les éleveurs de Grande-Bretagne.

Il y a une autre question que je poserai au ministre de l'Agriculture. Le ministre du Commerce m'excusera de m'adresser à son collègue, mais, après tout, c'est lui qui, le premier, a fait savoir qu'il avait le rapport. Je comprends fort bien qu'il ait pu ne l'avoir reçu que ce matin-là et qu'il n'ait pas eu l'occasion d'en parler à ses collègues. Je demanderai donc au ministre de l'Agriculture s'il a eu connaissance d'une discussion quelconque devant la commission, indiquant que d'autres organisations, associations ou particuliers tenaient aussi à voir imposer un droit sur le bacon et le jambon dans le Royaume-Uni.

L'hon. M. STEVENS: Des associations canadiennes, ou des associations de Grande-Bretagne?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je veux parler de toutes. Soit devant la commission en Angleterre soit devant la conférence économique ici à Ottawa.

L'hon. M. WEIR: Je ne pense pas que nous puissions faire connaître les demandes faites confidentiellement à ce sujet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà, monsieur le président, la réponse que nous obtenons toujours. On ne peut dire ce qui s'est passé à notre conférence, mais on nous dit ce qui s'est passé ailleurs, devant la commission en Angleterre. Je présume que c'est tout ce que je puis obtenir.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je reconnais volontiers avec le ministre du Commerce (M. Stevens) qu'il est absolument inutile d'entreprendre une longue discussion sur cette question, car nous ne savons pas quelle sorte de loi le Royaume-Uni va adopter à la demande de cette commission. Je veux cependant dire une chose au ministre. J'ai lu le résumé des propositions de la commission. Outre l'édification d'un mécanisme très compliqué, j'y vois trois choses: en premier lieu, elle essaie d'augmenter les prix que retireront les producteurs tant en Angleterre qu'au Canada; en second lieu, elle essaie de stabiliser les prix; en troisième lieu, elle essaie d'éliminer la concurrence étrangère en limitant de plus en plus les importations de

l'étranger, surtout du Danemark. La commission exprime aussi l'espoir de voir doubler la production du bacon dans la métropole d'ici à deux ans. Si cet article nous est avantageux, si les producteurs canadiens de bacon y trouvent des "possibilités latentes", selon l'expression d'un autre orateur, si les cultivateurs canadiens, écoutant les avis du ministre de l'Agriculture et de certains autres honorables membres, se livrent pour de bon à la production des porcs, quelle garantie ont-ils que nous ne perdrons pas complètement le marché du Royaume-Uni ou que la métropole n'imposera pas un droit contre le bacon canadien?

Je constate aussi, d'après le télégramme du bureau du haut commissaire de Londres, lu par le ministre du Commerce, que l'on s'agite beaucoup dans la métropole contre l'augmentation du prix du bacon. Des associations telles que celles des épiciers en gros de Grande-Bretagne ont déjà protesté contre cette augmentation. On sait que le bacon est la nourriture des pauvres gens. On a déjà commencé à appeler ceci une taxe contre l'estomac du pauvre. Même en admettant que le producteur canadien puisse y trouver profit, le danger est grand. Il va y avoir des élections en Grande-Bretagne et certains partis pourraient bien lancer le cri d'alarme contre la taxe imposée à l'estomac du pauvre. Je le répète, cet accord est plein de dangers; loin de favoriser la cause de l'unité de l'Empire, il la menace. Bien que je sois favorable à toute méthode susceptible de venir en aide à nos producteurs, il me semble malheureux d'élever une barrière entre ce dernier et le consommateur anglais.

Je reconnais cependant avec le ministre qu'il est inutile de discuter cette question maintenant, car nous ignorons ce que la métropole va faire; nous ne savons pas si elle va accepter les avis de cette commission, qui me semble fort compétente. Je ne vois donc pas l'à-propos de discuter cet article ainsi que les articles 1, 2, 3 et 4. La seule disposition que nous puissions discuter est l'article 5, où nous voyons du moins quelque chose de précis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande au ministre de bien vouloir nous dire si, conformément au vœu exprimé de ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*), il s'est assuré que le gouvernement britannique interprète bien cet article dans le même sens qu'il le fait. Il semble y voir que le gouvernement britannique s'oblige à ne pas imposer de droits sur le bacon canadien d'ici à cinq ans. Si tel est aussi l'avis du gouvernement britannique, nous devrions le savoir de source autorisée.